



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 113661

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le vol d'animaux de compagnie. En effet, dans beaucoup de foyers, les chiens et les chats font partie intégrante de la famille et leur perte provoque alors de graves traumatismes. Depuis plusieurs décennies, ce sont des centaines de milliers de chiens et de chats qui ont été volés. Il faut savoir que le trafic d'animaux est le troisième plus gros négoce illégal mondial derrière le trafic de drogues et le trafic d'armes. Les animaux sont considérés comme de simples marchandises et souffrent donc de maltraitance. Il convient par conséquent de veiller à ce qu'ils soient traités dignement. Dans cette même idée, pour bien des personnes le vol d'un animal est beaucoup plus marquant que celui d'un objet de valeur, de part l'existence d'un lien sentimental. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre pour lutter contre ce type d'infraction.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113661

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7537

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)